

DEPARTEMENT DU LOT
COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 juillet 2022

Membres en exercice : 15

Date de la convocation : 30/06/2022

L'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stéphanie ROUSSIES, le 05 juillet 2022, dans la salle du conseil municipal de la commune.

Présents : 9

Représentés : 2

Votants : 11

Présents : Stéphanie ROUSSIES, Alain BOURDET, Géraldine ARNOULD, Florian LAFLORENCIE, Didier GAYA, Jean-François GUERRAND, Francis JAMMES, Ginette GINESTE, Joëlle SABATIE

Représentés : Sandie CASSAN par Jean-François GUERRAND, Nathalie BRUNET par Francis JAMMES

Excusés :

Absents : Emilie LEFEBVRE, Stéphane DEVEZ, Michel ARNAUDET, Amélie VERGNE

Secrétaire de séance : Michel ARNAUDET

Fait et délibéré le 05 juillet 2022
Pour copie certifiée conforme.

Publié en mairie le : 11 juillet 2022

Objet : TARIFS CANTINE ET GARDERIE ET GARDERIE POUR LA RENTREE

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que les tarifs de la cantine et de la garderie sont déterminés chaque année par le conseil municipal. Elle précise que la commission des finances s'est réunie le 30 juin 2022 afin de déterminer le coût réel d'un repas. Sur l'année scolaire 14 520 repas ont été préparés et servis pour un prix de revient de 4,43 €.

La commission propose cette année de maintenir tous les tarifs en vigueur afin de ne pas impacter le budget des familles déjà mis à mal par la crise actuelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'émettre un avis favorable au maintien des tarifs pour l'année scolaire 2022/2023 :
 - CANTINE
 - Forfait journalier enfants St Laurent : 3,60 €
 - Forfait journalier enfants hors commune : 4,00 €
 - Tickets enfants St Laurent + personnel : 4,10 €
 - Tickets enfants hors commune : 4,50 €
 - Tickets enseignants + invités : 5,90 €
 - GARDERIE
 - Forfait journalier : 1,80 €
 - Ticket à la journée : 4,80 €
- de donner procuration à Mme la Maire pour signer tous documents relatifs à cette décision.

RF CAHORS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 11/07/2022 046-214602732-20220705-DE_2022_30-DE

Délibération signée électroniquement par Mme la Maire, Stéphanie ROUSSIES.